



Maîtrise de l'énergie, la dynamique s'accélère

Si le traitement d'un sujet au Grenelle de l'environnement peut être considéré comme un succès, c'est certainement la maîtrise de l'énergie pour le bâtiment.

L'enjeu est de taille. Enorme consommateur d'énergie pesant 46% de la demande, l'avenir énergétique sera en grande partie façonné par les évolutions de ce secteur. C'est également un formidable levier pour engager la réduction des émissions de gaz à effet et tracer une voie vers le Facteur 4. Nos logements, bureaux et commerces sont en effet responsables de 23% des émissions de GES Françaises.

Les professionnels du bâtiment avaient demandé dès le départ des actions vigoureuses plutôt qu'une démarche progressive. Leur souhait se concrétise aujourd'hui sur le plan technique.

Illustration de cette rupture : l'accélération de la feuille de route de la réglementation thermique (RT*). Avant Grenelle, la réglementation thermique devait se renforcer de manière progressive tous les 5 ans jusqu'en 2020. A cet horizon, l'objectif était de réduire de 40% les consommations des nouvelles constructions par rapport à la RT2000. Le groupe de travail n°1 sur le climat a considérablement accéléré ce processus : l'objectif est désormais de **mettre en place dès 2020 une réglementation Bâtiment à Energie Passive ou Positive (BEPas / BEPos)**.

Par ces décisions – qui restent à inscrire dans la loi – la France rejoint le peloton de tête : **la Grande Bretagne, qui a annoncé fin 2006 son ambition de construire les logements « Zero Carbon » à partir de 2016, et l'état de Californie, qui a adopté l'objectif 1kWh consommé = 1 kWh produit au moins pour chaque maison neuve pour 2020.**

Pour les bâtiments neufs, les nouvelles normes vont donc transformer rapidement le paysage énergétique. Ceci est d'autant plus vrai que les technologies pour atteindre les performances annoncées existent et permettent d'améliorer le confort thermique des habitants.

Côté bâtiments existants, le pays va « *engager dès maintenant un chantier très ambitieux de rénovation énergétique* ». C'est ce qu'annonce la première mesure du Grenelle. Tant mieux,

c'est là que se situe le plus gros levier de réduction de consommation d'énergie. Il reste néanmoins à bâtir les solutions d'accompagnement humain et dans les mois à venir.

2

*La Réglementation Thermique RT définit les niveaux de performances énergétiques minimums des bâtiments neufs.